

Mise jour au sujet de l'influenza aviaire hautement pathogène en Ontario

Le 20 octobre 2022

Le message suivant provenant du Feather Board Command Centre (FBCC) contient des mises à jour importantes au sujet de la situation relative à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en Ontario.

SITUATION ACTUELLE

Depuis le 17 septembre, dix cas d'IAHP ont été confirmés dans les régions suivantes de l'Ontario (cliquez sur le nom de l'emplacement pour accéder à la zone tampon de biosécurité de 10 km du FBCC) :

- 1 établissement dans le [Canton de Zorra](#) (avicole, commercial)
- 1 établissement dans la Ville d'Owen Sound (non commercial, non avicole)
- 1 établissement dans le Comté de Brant (non commercial, non avicole)
- 1 établissement dans le Canton de Grimsby (non commercial, non avicole)
- 1 établissement dans la [Ville de Clarence-Rockland](#) (avicole, commercial)
- 1 établissement dans le [Canton de West Lincoln](#) (Auparavant désigné comme un établissement avicole commercial. À compter du 18 octobre, cette zone de contrôle primaire (ZCP) a été révoquée. Les producteurs et l'industrie dans cette PCZ révoquée ne sont plus tenus de se conformer aux exigences de l'ACIA en matière de déplacements, de permis et de surveillance.)
- 1 établissement dans le [Canton Alfred-Plantagenet](#) (avicole, non commercial)
- 1 établissement dans le [Canton de East Hawkesbury](#) (avicole, non commercial)
- 1 établissement dans le [Canton Alfred-Plantagenet](#) (avicole, non commercial)
- 1 établissement dans le [Canton de Wellesley](#) (avicole, commercial)

Chaque élevage de volaille dont l'infection a été confirmée a été placé en quarantaine. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a également mis en place des mesures spécifiques de contrôle des déplacements et de délivrance de permis (comme indiqué ci-dessous).

PRODUCTEURS ET MEMBRES DE L'INDUSTRIE INCLUS DANS LES ZONES DE BIOSÉCURITÉ

L'ACIA établira des zones de contrôle primaire (ZCP) dans les régions où la maladie a été détectée, tant dans les troupeaux non commerciaux que commerciaux. Utilisez le lien suivant pour accéder aux cartes de l'ACIA, qui seront mises à jour :

[Carte : Zones de contrôle de l'influenza aviaire en Ontario](#)

CHANGEMENTS AUX EXIGENCES DE L'ACIA POUR LES PERMIS DE DÉPLACEMENT

En date du 11 octobre 2022, l'ACIA a mis en application de nouvelles exigences relatives aux permis de déplacement pour les volailles, les produits et les sous-produits de volaille transportés dans ou à partir de, ou transitant par les zones de contrôle primaire établies par l'ACIA dans les provinces touchées par l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Ce système révisé de contrôle des déplacements pour cette souche virale d'IAHP est davantage fondé sur les risques et moins contraignant pour les agriculteurs et l'industrie; il



permet également d'améliorer la continuité des activités, tout en empêchant la propagation du virus et en satisfaisant aux exigences commerciales. Les exigences et les conditions d'autorisation varient selon que vous êtes situé dans une ZCP commerciale ou non commerciale.. Un outil interactif est [accessible sur le site web de l'ACIA](#). Vous pouvez également trouver des renseignements détaillés sur ces changements sur le [site web du FBCC](#).

Séries de mises à jour ZOOM sur l'IAHP à midi (lundi, mercredi et vendredi)

Le FBCC vous invite à participer aux séries de mises à jour sur l'IAHP, conçues pour les producteurs qui se trouvent dans les zones ciblées et pour le personnel de l'industrie qui fait des affaires dans ces zones, pour recevoir l'information la plus à jour émise par l'ACIA et le FBCC. Tous y sont les bienvenus.

Détails sur la procédure de connexion Zoom aux séries de mises à jour sur l'IAHP*

W : <https://us06web.zoom.us/j/2665883981>

T : 1-855-703-8985 | ID de la réunion : 266 588 3981

**Les détails de connexion à Zoom ne changeront pas d'un jour à l'autre. Jusqu'à nouvel ordre, ces informations de connexion vous permettront de participer aux réunions qui se tiendront les lundi, mercredi et vendredi à partir de 12h00.*

RAPPEL IMPORTANT POUR TOUS LES PRODUCTEURS DE VOLAILLE ET LES INTERVENANTS DE L'INDUSTRIE

Nous rappelons aux producteurs qu'ils doivent disposer d'un équipement de protection individuelle (EPI) de biosécurité approprié pour eux-mêmes, leurs employés et toute personne entrant dans leurs installations. Compte tenu de ce que nous savons de la forte prévalence de l'IAHP dans notre environnement actuel et en prenant en considération les schémas migratoires et les tendances à l'échelle nationale, nous nous attendons à ce qu'il y ait des occurrences continues d'IAHP chez les oiseaux sauvages, les exploitations « non avicoles » et les troupeaux non commerciaux.

Si les agriculteurs et l'industrie ne continuent pas à adhérer à des mesures strictes de biosécurité, il y a également un risque élevé que votre ferme / exploitation soit infectée. Restez vigilants!

Nous vous rappelons l'arrêté du gouvernement de l'Ontario qui limite le mélange d'oiseaux provenant de différents endroits afin de réduire le risque de transmission de maladies. L'avis complet se trouve [ici](#).

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a diffusé de l'information sur la prévention de la transmission de l'IAHP. Le communiqué se trouve [ici](#).

Si les oiseaux présentent des signes de maladie, les producteurs doivent immédiatement appeler leur vétérinaire. Il leur est également recommandé de communiquer avec la ligne d'assistance téléphonique du FBCC, accessible 24 heures sur 24, au 1-877-SOS-BYRD, et avec le bureau de leur office provincial.



RESTEZ INFORMÉS

Le FBCC s'engage à fournir des communications en temps voulu à l'industrie avicole de l'Ontario et continuera à vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Le personnel du FBCC collabore avec l'ACIA et le MAAARO pour prendre en main la situation et travailler à la continuité des activités de l'industrie avicole. Si ce n'est pas déjà fait, veuillez visiter le [site web du FBCC](#) et inscrivez-vous aux alertes de maladies.

